
Commune de Tignes

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Principes généraux à respecter :

L'article L121.1 du Code de l'Urbanisme réunit l'ensemble des principes fondamentaux qui s'imposent aux documents d'urbanisme et fixe les objectifs des PLU qui doivent respecter :

- le principe d'équilibre entre le renouvellement et le développement urbain d'une part et la préservation des terres agricoles et la protection des espaces naturels et des paysages d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable.
- le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale en assurant la satisfaction des besoins en matière d'habitat, d'activités économiques, sportives, culturelles ou d'intérêt général en tenant compte de l'équilibre entre emploi et habitat, des moyens de transport et de la gestion des eaux.
- le principe de respect de l'environnement en veillant à l'utilisation économe de l'espace, à la sauvegarde du patrimoine naturel et bâti, et en maîtrisant l'expansion urbaine et la circulation automobile, avec la prise en compte des risques naturels.

Objectifs communaux :

Dans le respect des grandes principes énoncés ci-dessus, les objectifs de la commune peuvent être les suivants :

- **Conforter l'économie touristique hivernale**
- **Dynamiser l'économie touristique hors saison hivernale**
- **Préserver la qualité environnementale et agir sur le cadre bâti**
- **Renforcer le parc des logements permanents et des logements sociaux, en particulier pour les saisonniers**
- **Répondre aux dysfonctionnements ponctuels liés aux déplacements et au stationnement**

1 - Conforter l'économie touristique hivernale

L'activité ski

Objectifs :

- garantir la qualité exceptionnelle de l'activité en réponse à la demande d'une clientèle exigeante
- optimiser toutes les composantes de l'activité ski pour répondre aux objectifs de qualité supérieure recherchée
- garantir une sécurité sur l'ensemble du domaine skiable

Moyens :

- améliorer qualitativement les remontées mécaniques
- maintenir la diversité des pratiques de ski
- garantir l'enneigement permanent des secteurs les plus fréquentés dès le début de la saison
- analyser le bilan et les perspectives existantes
- améliorer la qualité des services sur pistes - restaurants d'altitude
- améliorer les liaisons entre secteurs de ski : pôles urbanisés / départs / retours et inter-secteurs

Actions :

Remontées mécaniques :

- poursuite de la mise en œuvre du Plan Neige
- réserver les constructions d'altitudes aux services qui accompagnent les remontées mécaniques : hygiène, alimentaire, sécurité, propreté

Restaurants d'altitude :

- permettre des extensions uniquement dans le cadre d'amélioration qualitative des services au public
- repérer les insuffisances éventuelles du niveau de services sur le domaine skiable

Les liaisons inter-sites :

- améliorer les liaisons inter-sites et inter-villages (navettes, remontées mécaniques)

Les pistes et la sécurité :

- augmenter le nombre de pistes à l'intérieur du périmètre existant du domaine skiable
- diversifier l'offre en fonction des nouvelles pratiques et les sécuriser

L'hébergement

Objectifs :

- garantir l'équilibre quantitatif entre la capacité du domaine skiable et la capacité d'hébergement de la station, offrant ainsi un confort optimal sur les pistes
- garantir la qualité de l'hébergement face aux attentes de la clientèle
- dynamiser l'économie générale à travers le maintien d'une clientèle qui génère des retombées directes sur l'ensemble des secteurs d'activité de la station
- prendre en compte les besoins d'hébergement du personnel pour chaque projet touristique

Moyens :

- gérer la proportion équilibrée entre les lits banalisés (hôtels – résidences de tourisme) et les résidences secondaires

Actions :

Sur le neuf :

- réguler les autorisations de création de lits nouveaux par rapport au critère de proportionnalité défini ci-dessus
- favoriser l'hôtellerie à travers l'identification de secteurs dédiés à cette activité et la mise au point d'un dispositif réglementaire qui favorisera l'émergence de projets nouveaux
- encadrer l'ensemble des hébergements touristiques avec le principe de conventionnement à travers la mise au point d'une charte de qualité via l'article L.342 du Code du Tourisme.

Sur l'existant :

- inciter l'amélioration qualitative des structures à travers des possibilités d'extension, augmentation de la SHON
- interdiction de transformer des hôtels en appartement
- autoriser des capacités supplémentaires en lit d'hébergement pour les résidences de tourisme et les établissements hôteliers.

Les activités hors ski

Objectifs :

- le ski reste une activité prioritaire, du fait de l'altitude, qu'il convient de compléter
- apporter une réponse à hauteur de la concurrence internationale
- réduire les impacts de la voiture sur tous les pôles urbanisés
- vérifier la mise en œuvre d'une cohérence entre les politiques ski et hébergement et la gestion des espaces publics ainsi que la politique commerciale

Moyens :

- améliorer la qualité des espaces publics (déambulation, promenade, lieux de contemplation)
- identifier les qualités architecturales et urbanistiques spécifiques de la station pour les valoriser
- améliorer et développer la qualité et la nature des équipements publics (centre sportif, équipements type cinéma, piscine, patinoire naturelle, salle de congrès,...)
- favoriser les lieux de convivialité privés (salons de thé, pianos-bars...) et publics non liés à une manifestation ou une activité commerciale (Office de tourisme,...)
- suivi de la politique de gestion de la signalétique, des enseignes et de la publicité

Actions :

- embellissement / propreté / sécurité routière...
- sauvegarder la qualité architecturale, identification des bâtiments en vertu de l'article L-123.1 alinéa 7
- création / entretien / fonctionnement des équipements publics

2 - Dynamiser l'économie touristique hors saison hivernale

Objectif :

- Conforter la saison estivale.
- Anticiper une éventuelle diminution de la possibilité de pratique du ski d'été
- Envisager l'offre sur l'après saison estivale
- Valoriser les espaces naturels diversifiés (réserve naturelle de la Grande Sassièrè,...)

Moyens :

- Développer l'animation sur ces saisons, sur les plans environnemental, culturel et festif
- Proposer des équipements publics « de saison »
- Développer les sports de plein air

Actions :

- sur le plan environnemental, engagement de la commune à travers la mise en place d'un sentier d'interprétation environnementale, à partir des hameaux
- sports : intervenir sur les sentiers pédestres et VTT, organiser des évènements sportifs, favoriser la mise en place de séminaires
- améliorer les déplacements inter-sites

3 - Préserver la qualité environnementale et agir sur le cadre bâti

Objectifs :

- améliorer le cadre de vie global de la commune
- maintenir l'activité agricole en place, garante de l'entretien des paysages
- préserver les espaces naturels reconnus d'intérêt patrimonial – communautaire
- agir sur les économies d'énergies
- préserver les hameaux à forte valeur patrimoniale

Moyens :

- optimiser le Domaine Skiable à l'intérieur du périmètre existant
- maîtriser l'enveloppe des urbanisations
- mettre en valeur la diversité et la qualité du patrimoine bâti
- communiquer sur l'environnement immédiat
- optimiser la gestion des ressources
- encourager les solutions innovantes en matière d'économie de l'énergie
- identifier les qualités architecturales et urbanistiques spécifiques de la station pour les valoriser

Actions :

Domaine skiable :

- optimiser le fonctionnement du domaine skiable et des remontées mécaniques à l'intérieur de l'enveloppe exploitée

Tissu bâti :

- permettre l'urbanisation des dents creuses et la restructuration des secteurs vieillissants voire dégradés
- proposer des règles adaptées aux différents caractères architecturaux de la station

Gestion des ressources :

- achèvement de la mise aux normes de l'ensemble des réseaux,
- réflexions sur des centres de ressources énergétiques collectifs,
- permettre la mise en place de solutions innovantes en matière d'économie de l'énergie (panneaux solaires,...)
- Réflexions sur l'Approche Environnementale de l'Urbanisme dans certains quartiers (les Boisses,...).

Communiquer sur l'environnement :

- communication sur le tri sélectif, le transport, les énergies, la construction

4 - Renforcer le parc des logements permanents et des logements sociaux, en particulier pour les saisonniers

Objectifs :

- maintenir une vie locale
- tendre vers un équilibre entre les différentes catégories de populations au niveau des logements, en particulier offrir des services à la population résidente, sur les principaux pôles de Tignes

Moyens :

- assurer les besoins en logements permanents
- proposer une offre de logements permanents et saisonniers en adéquation avec les besoins de la station
- préserver des services commerciaux, publics, entre autres culturels, répondant aux besoins toute l'année
- encourager la diversité associative.

Actions :

- Développer les activités et les équipements structurels à l'année
- imposer un programme de logement du personnel pour toute opération nouvelle
- favoriser sur site l'implantation de services sanitaires, sociaux et médicaux
- mettre en œuvre des politiques spécifiques pour les commerces dans des « poches » où la situation commerciale est en déclin
- réserver des secteurs permettant l'accueil de logements sociaux

5 - Répondre aux dysfonctionnements ponctuels liés aux déplacements et au stationnement

Objectifs :

- maintenir et développer les espaces piétonniers
- limiter l'emprise de la voiture sur la station, tant en termes de déplacements qu'en terme de stationnements
- stationnement : couvert pour un maximum de véhicules
- réduire les impacts de la voiture sur tous les pôles urbanisés

Moyens :

- valoriser les espaces
- séparer les flux
- limiter au maximum la présence de l'automobile
- optimiser le transport en commun dans la station et entre les pôles urbanisés
- améliorer la qualité des entrées de station

Actions :

- optimiser le transport collectif depuis Bourg Saint Maurice (liaisons train-bus)
- développer de nouveaux cheminements piétons
- développer le covoiturage
- améliorer les déplacements inter-sites
- développer le réseau de navettes (fréquence, trajet, saisonnalité)